

### 3. Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 10 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

### 4. Conditions particulières / Annulation de l'action de formation

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler l'action de formation, en cas d'inscriptions insuffisantes pour en assurer le financement. Dans ce cas, aucune facturation ne sera appliquée, et la Chambre d'Agriculture s'engage à informer l'entreprise, ainsi que les stagiaires dès que la décision d'annulation sera prise.

### 5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé des 2 parties

Le stagiaire (Nom Prénom)

Pour le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et par délégation, Philippe GUERIN, Directeur

Signature

Signature et cachet



SUP GSC ENR 1 N 22.07.11

## Vos attentes

#### 1) Avez vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non  Oui, laquelle et quand ? \_\_\_\_\_

#### 2) Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ?

\_\_\_\_\_

#### 3) Souhaitez vous aborder des points précis durant votre formation ?

Thèmes abordés en stage	Précisez votre demande
Réglementation	_____
Analyses microbiologiques	_____
Plan de Maîtrise Sanitaire	_____
Autre : _____	_____

#### 4) Vous avez eu connaissance de ce stage par :

La presse agricole  Internet  Le bouche à oreille  Notre catalogue  Un conseiller  Autre \_\_\_\_\_

#### 5) Avez-vous des remarques ou des attentes par rapport à notre offre de formation ?

\_\_\_\_\_

OPE FOR ENR 2b 27.09.13



## Productions fermières

### 1 jour

**Dates**  
12 février 2019

**Horaires**  
9h - 17h

**Lieu**  
Chambre d'Agriculture de  
St Etienne de St Geoirs

**Prix**  
Ayant droit Vivea :  
**Adhésion 30 €, valable**  
**du 01/09/18 au**  
**31/08/19**  
Autre public : 196 €

**Responsable de stage**  
Véronique Gitton  
Chambre d'agriculture de  
l'Isère

**Intervenant(s)**  
Véronique GITTON,  
Chambre d'Agriculture de  
l'Isère

**Contact**  
Nadège REY-GIRAUD :  
04 74 83 25 01

# Je conçois mes outils pour un suivi sanitaire et réglementaire efficace en fromagerie

En tant que producteur fermier, vous avez mis en place un Plan de Maîtrise Sanitaire.

APFI a décidé de vous proposer une formation qui vous permettra de faire le point sur vos pratiques et de mettre en place des outils qui vous aident au quotidien pour préparer vos auto-contrôles, réaliser vos enregistrements de traçabilité....

## Objectifs pédagogiques

Définir les auto-contrôles et les analyses microbiologiques qui valideront le Plan de Maîtrise Sanitaire

## Public concerné

Producteurs fermiers qui ont déjà rédigé leur Plan de Maîtrise Sanitaire

## Programme

Rappel de la réglementation  
Présentation du principe de la méthode HACCP permettant d'analyser les risques  
Les analyses microbiologiques réalisées en fromagerie  
Les points de surveillance dans l'élevage.  
Les éléments rédactionnels du suivi en fromagerie qui serviront aussi pour préparer les échantillons à envoyer en analyse et pour préparer les contrôles DDPP

## Méthodes pédagogiques

Exposé théorique, questions/réponses

**Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation.**

Le + de cette formation  
Une méthode de questionnement innovante pour un nouveau regard sur les pratiques sanitaires

FORMEZ-VOUS !

### Bénéficiez du crédit d'impôt formation !

Vous êtes chef d'exploitation imposé au bénéfice réel ?

La loi d'août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a instauré un **crédit d'impôt formation bénéficiant aux entreprises imposées d'après leur bénéfice réel ou exonérées.**

Ce crédit est égal au nombre d'heures passées en formation par le chef d'exploitation X taux horaire du SMIC, plafonné à 381,20€ (soit 40 heures par année civile).

Exemple : 14 heures de stage (2 jours), votre crédit d'impôt sera de :  $9,53 * \text{€} \times 14 \text{ h} = 133,42 \text{ €}$

\*9,53€ = taux horaire du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Conservez les justificatifs liés aux stages que vous avez suivis (Attestation de fin de formation et facture acquittée) et pensez à joindre le formulaire spécial à votre déclaration de revenus.

#### Contact:

##### MISSION FORMATION

**Véronique Didier**  
Chambre d'Agriculture de l'Isère  
Tel : 04 76 20 68 20  
Mail : mission.formation@isere.chambagri.fr

### Facilitez votre participation à nos formations

### Faites-vous remplacer à coûts réduits !

Vous vous absentez pour participer à des formations ?

Faites vous remplacer à coût réduit, dans les 3 mois suivant le stage.



#### Contact:

##### SERVICE DE REMPLACEMENT FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE ISÈRE

Animatrice : Sariah Donzel Gargand  
Assistante : Pascale Calegari  
04 76 93 79 56 - fdsr38@isere.chambagri.fr

### Certification de son activité formation !

**ENGAGEMENT DE SERVICE**  
S'ENGAGER À VOUS SOUTIENIR EN 2018 ET 2019 DANS VOS STAGES DE STAGE  
REF. 221  
AFNOR CERTIFICATION  
www.afnor.org  
Conseil-Formation

**Vous satisfaire, notre priorité !**  
La Chambre d'Agriculture de l'Isère est certifiée pour ses activités de conseil et de formation depuis novembre 2012.

### Retrouvez-nous sur internet et sur smartphone !

[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)

CONTACTS



Flashez le code !



Les stages proposés par la Chambre d'Agriculture de l'Isère sont financés avec le concours de :



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Contrat de Formation Professionnelle (Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

A renvoyer **avant le 21 janvier 2019** à la **Chambre d'Agriculture de l'Isère - Nadège Rey-Giraud-7 place du Champs de Mars - 38110 La Tour du Pin**

Je soussigné (e) :  Madame  Monsieur

Nom, prénom\*

Adresse complète\*

CP\* \_\_\_\_\_ COMMUNE\*

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Tél\* \_\_\_\_\_ E-mail\* \_\_\_\_\_

\*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage

M'inscris à la formation intitulée « **Je conçois mes outils pour un suivi sanitaire et réglementaire efficient en fromagerie** »

**Date(s) du stage : 12 février 2019 Durée : 1j Horaires : 9h00-12h / 13h30-17h Lieu(x) Chambre d'agriculture de St Etienne de st Geoirs**

**Personne contact : Véronique Gittin, responsable de stage. Tél : 06 81 44 95 47**

Formation organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère, 40 Avenue Marcelin Berthelot, 38000 GRENOBLE. Numéro de déclaration d'activité : 8238P002038 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

### 1. Les dispositions financières sont les suivantes (cochez la case correspondante)

Les frais de déplacement d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant.

Vous êtes **ayant droit Vivia** (Chef d'exploitation, aide familial selon statut MSA, cotisant solidaire, conjoint collaborateur selon statut MSA, inscrit au PAI), **votre participation est gratuite suite à l'envoi d'un chèque d'adhésion de 30 € valable du 01/09/18 au 31/08/19**

Vous êtes **salariés (agricole ou autre)**, prenez contact avec notre service formation au 04 76 20 68 20 pour connaître les conditions financières

Vous êtes **retraités agricole, particulier ou dans une autre situation**, votre participation est de 392 € net au titre des coûts pédagogiques.

Merci de joindre au contrat votre règlement par chèque libellé à l'ordre de « Monsieur l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ».

Un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.

### 2. Interruption du stage :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le chèque de participation sera encaissé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.